

## LIMOGES METROPOLE

---

### EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 12 MAI 2023

---

*L'an deux mille vingt-trois le vendredi douze mai à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 mai 2023, par le Président, s'est réuni en séance publique à la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.*

*Gilles TOULZA, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

#### **Etaient présents :**

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Gilbert BERNARD, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, M. Matthieu PARNEIX, Mme Nadine RIVET, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

#### **Absents excusés représentés par un suppléant**

M. Jean-Luc BONNET est représenté par Mme Sylvie BAUDOU  
M. Alexandre PORTHEAULT est représenté par Mme Caroline BOURGER

#### **Absents excusés avec délégation de pouvoirs :**

M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT  
M. Joël GARESTIER donne pouvoirs à Mme Emilie RABETEAU  
Mme Delphine BOULESTEIX donne pouvoirs à M. Gilles TOULZA  
M. Laurent LAFAYE donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN  
Mme Hélène CUEILLE donne pouvoirs à M. Gilles BEGOUT  
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à Mme Samia RIFFAUD  
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à M. Jérémy ELDID  
Mme Isabelle MAURY donne pouvoirs à Mme Patricia VILLARD  
Mme Nathalie MEZILLE donne pouvoirs à Mme Sarah TERQUEUX  
M. Thierry MIGUEL donne pouvoirs à Mme Gülsen YILDIRIM  
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY  
M. Vincent REY donne pouvoirs à M. Matthieu PARNEIX  
Mme Corinne ROBERT donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT  
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à M. Vincent JALBY

#### **Absents :**

M. Denis LIMOUSIN, Mme Nezha NAJIM, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE

REÇU EN PREFECTURE

le 16/05/2023

Application agréée E-legalite.com

**Vélodrome communautaire - modification de la grille tarifaire**

**N° 8.4**

M. DOUCET Fabien, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, le vélodrome communautaire désormais couvert, est largement ouvert aux cyclistes, aux pratiquants de roller, aux scolaires et à tout type de structure souhaitant utiliser cet équipement pour une manifestation.

Une première grille tarifaire avait été adoptée par une délibération du bureau communautaire du 7 février 2019. Elle a été mise à jour à plusieurs reprises pour tenir compte notamment des contraintes imposées par le logiciel d'exploitation du vélodrome ainsi que des remarques et des besoins exprimés par les utilisateurs. De nouvelles modifications doivent aujourd'hui y être apportées.

Tout d'abord, il est proposé de supprimer cinq formules très peu ou pas utilisées, pour simplifier la grille tarifaire actuelle qui sont :

- la carte personnelle de 10 entrées,
- l'adhésion annuelle individuelle à l'école de piste,
- la location d'un pack d'équipements complet (casque/gants/chaussures),
- la location de l'équipement pour l'organisation d'une manifestation sportive à la demi-journée, résident et extérieur, pour les clubs et les comités sportifs,
- la location de l'équipement pour une manifestation sportive hors cyclisme à la demi-journée.

Ensuite, il est proposé d'augmenter seulement trois tarifs à hauteur de 5 %, sachant que les tarifs n'ont pas été modifiés depuis l'ouverture le 1<sup>er</sup> octobre 2019 (les autres tarifs restent inchangés) :

- la location des équipements (vélo, casque ...),
- les tenues cyclistes aux couleurs du vélodrome,
- la séance encadrée par un éducateur sportif du vélodrome.

Il est proposé également d'adapter les tarifs suivants, afin de développer les manifestations au vélodrome :

- la location de l'équipement pour les manifestations sportives hors cyclisme,
- la location de l'équipement pour d'autres typologies de manifestations telles que des assemblées générales, des séminaires, des colloques etc.

Il est également proposé de diminuer certains montants pour une harmonisation de la grille tarifaire. Par exemple, l'abonnement mensuel pour les personnes de moins de 25 ans passerait de 8 € à 7 € afin que cet abonnement soit plus intéressant financièrement que 4 séances à 2 €.

Enfin, il est proposé la création de nouvelles prestations, suite à différentes demandes formulées par des utilisateurs depuis la rentrée 2021, date à partir de laquelle il a été constaté une réelle augmentation de l'activité du vélodrome, à savoir :

- un créneau « entrée unitaire individuelle » pour un entraînement seul dans le vélodrome avec la surveillance d'un éducateur sportif du vélodrome,
- un créneau « séance découverte » pour les scolaires du primaire, pour découvrir l'activité piste sur une seule séance,
- un créneau « entreprises de coaching ou assimilées » pour permettre à un auto-entrepreneur par exemple, de louer le vélodrome,
- un créneau « centres de formation » pour permettre de recevoir des centres de formation pour former des éducateurs sportifs d'état ou bien des éducateurs fédéraux de la Fédération française de cyclisme et autres fédérations affiliées,
- des nouveaux forfaits stages pour les clubs et les comités plus attractifs,
- la possibilité de stages de découverte et de perfectionnement organisés et encadrés par Limoges Métropole, pendant les vacances scolaires, pour les jeunes de 6 à 17 ans,
- la location de l'équipement, à l'heure, pour des manifestations sportives hors cyclisme afin de développer l'évènementiel au vélodrome,
- la mise en place d'un forfait chauffage, du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> mai,
- la location de la salle pédagogique créée fin d'année 2021 pour les scolaires,
- la mise en place d'un raccordement provisoire électrique.

Le projet de nouvelle grille tarifaire est joint en annexe.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver la mise en place de la nouvelle grille tarifaire ci-annexée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette nouvelle grille tarifaire modifiée,
- d'autoriser l'encaissement des recettes afférentes sur la régie et hors régie le cas échéant,
- d'imputer les recettes sur les lignes prévues à cet effet au budget principal de Limoges Métropole.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

POUR EXTRAIT CONFORME  
Guillaume GUERIN  
Président de Limoges Métropole

Conformément au Code général des  
Collectivités Territoriales  
Formalités de publicité effectuées le  
mardi 16 mai 2023

